

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 MAI 2014

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	144

L'an deux mille quatorze

et le 16 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
06 mai 2014

Nombre de Membres présents : 144

Date d'affichage
16 mai 2014

Monsieur Emilien GERARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ELECTION DES
VICE-
PRESIDENTS**

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

VOTE :

**POUR : 144
CONTRE : 0**

**DELIBERATION
N° 2014/12**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2 ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat qui prévoit deux postes de Vice-présidents ;

Considérant la décision du Comité syndical confirmant cette disposition et fixe à deux le nombre de Vice-présidents ;

Il a été procédé à l'élection du premier Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Monsieur **jean Poi RICHELET** élu à l'unanimité, a été proclamé 1^{er} Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

Il a été procédé à l'élection du deuxième Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Monsieur **Alain HURPET** élu à l'unanimité, a été proclamé 2^{ème} Vice Président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 16 mai 2014